



Procédure de départ volontaire

Par **Matchamb**, le **27/07/2016** à **14:56**

Bonjour,

Je suis salariée dans une entreprise qui vient d'être rachetée par une autre entreprise après une période de redressement judiciaire. Un plan de licenciement collectif et on me propose un départ volontaire, avec un délai de réponse qui me paraît court (lettre recommandée reçue ce jour le 27 juillet, réponse à donner pour le 1 août avant 12H) Je voulais savoir si le délai de réflexion était légal (et sa durée) ou si il était imposé par l'employeur.

Merci d'avance pour la réponse

Par **P.M.**, le **27/07/2016** à **15:30**

Bonjour,

Si l'entreprise est toujours en redressement judiciaire a priori, cela devrait être le mandataire judiciaire qui vous fasse cette proposition et le délai de réflexion ou la date limite pour y adhérer devraient être inscrits au plan de départs volontaires...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...